

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Le 18 mai 2009, le Conseil Municipal de la Commune de METZ-TESSY, dûment convoqué le 12 mai 2009 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Ségolène GUICHARD, Maire.

PRESENTS : Tous les Conseillers, sauf MM. Philippe MORIN, Yannick BERIA, Christian DUMONT et Daniel MAUPOINT et Mme Nadine VERJUS absents et excusés.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 MAI 2009 et de sa publication le 27 mai 2009

Guillaume BOUCHET a été élu secrétaire de séance.

Le Maire,
Ségolène GUICHARD



- O B J E T -

2009 / 36 Révision d'Aménagement Forestier 2009-2023 :

La surface de la forêt communale de Metz-Tessy est de 98 ha 91, divisée en 8 parcelles (A à H). Elle est implantée sur des grès molassiques pour le secteur des Machurettes et sur alluvions morainiques pour celui des Iles. Les essences dominantes sont le chêne et l'épicéa accompagnés par le frêne, le hêtre, le pin sylvestre et l'érable.

La forêt communale est aménagée depuis 1893 et la récolte entre 1989 et 2007 s'élève à 6.975m3 de résineux, 2.545 m3 de feuillus soit 501m3/an.

Pour la même période les dépenses de peuplement et d'infrastructure s'élèvent à 18.586 €/an pour des recettes de 13.585 € HT/an soit un bilan de - 5.001 € HT/an.

Les objectifs pour la période 2009-2023 sont les suivants :

- A long terme avoir un peuplement mélangé irrégulier,
- Créer deux zones distinctes :

. La première correspondant au machurettes et une partie de la forêt de Iles, moins accessible ayant pour objectif la production de bois d'œuvre, de bois de feu et de protection générale des milieux et des paysages.

. La seconde étant le reste de la forêt des Iles avec pour objectif l'accueil du public (parcours sportif, vallon du Fier).

Dans les 15 ans à venir, le volume commercial devrait s'établir à 120 m3/an soit des recettes estimés à 5.500 € HT/an, pour des dépenses de 11020 € HT/an (hors réfection du parcours sportif des Iles estimé à 36.500 € HT), soit un coût global prévisionnel pour la commune de 5.520 € HT/an.

Après lecture du rapport,

Vu la création de deux zones, après analyse de l'état de la forêt et les objectifs à atteindre du programme prévisionnel dressé.

Vu le programme annuel de passage en coupe et les règles de gestion définies pour la période d'application de l'aménagement et les travaux susceptibles d'être réalisés, indiqués à titre indicatif, ainsi que le bilan financier prévisionnel annuel.

Entendu que les actions proposées par l'Office National Des Forêts ou par la commune feront l'objet d'une délibération du conseil Municipal ou d'une décision du Maire, suivie des consultations nécessaires pour la réalisation des dits travaux dans le respect des dispositions du code des marchés publics,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'APPROUVER la révision de l'aménagement de la forêt communale de Metz-Tessy 2009-2023 et le programme prévisionnel d'actions associé.

Le Maire



Ségolène GUICHARD

